

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 8398
N/REF : 4/02/2024 0H18 C:005465 I:25986
V/REF : Contrat N°008398 du 01/01/2012

SDC 'L'Orée du Parc'
C/O SLCI REGIE SIMONNEAU
50 COURS FRANKLIN ROOSEVELT
69006 LYON

IMMEUBLE : L'OREE DU PARC
20 RUE GAMBETTA
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 01 Février 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 20 - GARAGES SOUS-SOL -2
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. ROUIL

CURAGE HYDRAULIQUE DE :
- 12 METRES DE RESEAU INTERIEUR EAUX PLUVIALES
- 2 TABOURETS-GRILLES EAUX PLUVIALES
- 2 CANIVEAUX A GRILLES AU DROIT DE LA DESCENTE DES GARAGES
- 1 FOSSE DE RELEVAGE

PREVOIR 15 METRES DE TUYAU DN70

1 FOIS/L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Février de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 388,00

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 04/2011 Valeur : 106,2
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydr. réseau EP/Fosse relevage	1/AN	482,67	482,67
	TOTAL H.T.			482,67
	T.V.A. a 10,00%			48,26
	TOTAL T.T.C.En EURO			530,93

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.